

Contrat d'embarquement

"Ensemble vocal Voix du Fleuve"

- 1. Mon voyage suppose un engagement d'au moins un an. Au programme, croisières, festivités et plus si affinités.
- 2. Le Capitaine est le seul maître à bord. Il a toujours raison, même quand j'estime qu'il se trompe.
- 3. L'entraînement aux manœuvres se déroule le mercredi de 20h30 à 22h30. A l'approche des escales, les quarts peuvent être doublés. Je me dois de m'y soumettre ou, à défaut, de maintenir mon niveau, au risque d'encourir les foudres du Capitaine ou de l'Armateur, voire pire, celle de l'Equipage
- 4. L'Armateur, sur les conseils du Capitaine et des Quartiers-Maîtres peut décider de mon débarquement si je mets en péril le Vaissseau.
- 5. Je me dois de contribuer à l'humour et à la convivialité ambiante, sous peine d'être mis en quarantaine.

 Trop sérieux s'abstenir, pas assez également.

Février 2004